

## Procès verbal

Le **jeudi 20 mars 2025** à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Christophe SUDRE.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel BOUSSUGE a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Validation du PV de la séance du 17 décembre 2024, transmis le 18 décembre 2024, à l'unanimité.

**Présents** : Christophe SUDRE, Christine MOULIN, Daniel BOUSSUGE, Marianne ROCHET, Marcel ROUZEYRE, Perrine CHOQUET, Christian DELMAS, Jacques BONNET, Célia BOULARD

**Représentés** :

**Absents** : Jean-François OSTY

### Ordre du jour :

1. Vote du compte financier unique (CFU)
2. Affectation du résultat de fonctionnement 2024
3. Amortissement de travaux AEP
4. Attribution de subvention aux associations

### Délibérations du conseil :

#### **Délibération sur le compte unique financier 2024 (N° DE\_2025\_001)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
--	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------	----------------

Résultats reportés	0,00	126 883,26	0,00	58 283,23	0,00	<b>185 166,49</b>
Opérations exercice	95 113,90	128 896,98	122 656,38	51 132,09	217 770,28	<b>180 029,07</b>
Total	95 113,90	255 780,24	122 656,38	109 415,32	217 770,28	<b>365 195,56</b>
Résultat de clôture		160 666,34	13 241,06			<b>147 425,28</b>
Restes à réaliser	0,00	0,00	41 307,00	9 000,00	41 307,00	<b>9 000,00</b>
Total cumulé	0,00	160 666,34	54 548,06	9 000,00	41 307,00	<b>156 425,28</b>
Résultat définitif		160 666,34	45 548,06			<b>115 118,28</b>

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal présidé par la première adjointe, Christine Moulin ;

**Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

#### Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 (N° DE\_2025\_002)

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	126 883,26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	72 000,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>33 783,08</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	160 666,34
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>160 666,34</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	45 548,06
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	115 118,28
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2024</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

## **Amortissement de travaux Eau-Assainissement de 2026 (N° DE\_2025\_003)**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57 avec son plan des comptes abrégé au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il indique que les communes de moins de 3 500 habitants il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées ainsi que les frais d'études s'il ne sont pas suivis de réalisation.

Considérant que la commune amortie des travaux de 2016 sur le réseau eau-assainissement, dont elle n'a plus la compétence.

Considérant que le montant des travaux de 2 335.80€ devait être amorti sur 40ans.

Considérant que cet amortissement de la commune de Recoules-de-Fumas représente 58€/an et que le reste à amortir s'élève à 1871.80€.

Monsieur le maire propose d'amortir le total sur l'année 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

**Décide** d'amortir le montant restant des travaux sur le réseau eau-assainissement de 1871.80€ sur l'année 2025, à l'article 281531 en recettes d'investissement et 681 en dépenses de fonctionnement.

Délibération : adoptée

## **Attribution de subvention (N° DE\_2025\_004)**

Monsieur le Maire présente le courrier de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Serverette sollicitant une subvention de fonctionnement auprès de la commune.

Considérant que la commune dépend du Centre d'Incendie et de Secours de Serverette ; Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'Amicale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

**Décide d'allouer** la somme de cent cinquante euros (150.00€) à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Serverette.

**D'approvisionner** le compte 65748 au budget primitif.

Délibération : adoptée

## **Questions et informations diverses**

- Présentation de devis pour l'entretien de chemins ruraux, accepté.
- Pas de prévision pour la subvention amende de police.
- Pas de participation à village fleuri.
- Pas d'adhésion à l'ANEM et à la fondation du patrimoine.
- Demande d'un étendoir à linge pour l'appartement n°1.

Christophe SUDRE  
Président de séance



Daniel BOUSSUGE  
Secrétaire de séance

